

Camps de jour de la Ville de Bromont

Guide d'information du Programme d'accompagnement



Qu'est-ce que le Programme d'accompagnement?

Le programme d'accompagnement en camp de jour vise à accompagner les enfants soit de façon individuelle (un à un), semi-individuelle (deux enfants pour un accompagnateur ou trois enfants pour un accompagnateur) ou seulement en cas de besoin (ex. : l'accompagnatrice peut se joindre à un groupe où un/des enfant/s qui sont sujets à demander plus d'attention ou avoir besoin de soutien).

Le programme est élaboré dans une perspective d'intégration et d'inclusion à la programmation régulière du camp de jour.

Pour qui s'adresse ce Programme?

Pour les enfants vivants avec :

- Difficulté d'apprentissage
- Difficulté à communiquer
- Difficulté à collaborer avec les pairs
- Trouble déficitaire de l'attention (TDA/TDAH)
- Des troubles de comportements (agressivité, violence, troubles d'opposition, etc.)
- Des besoins particuliers
- Trouble du spectre de l'autisme (TSA)
- Déficier intellectuel (DI)
- Un handicap physique ou psychologique
- Etc.

Qui devrait inscrire son enfant au Programme d'accompagnement?

Le camp de jour propose une routine différente du milieu scolaire. Afin d'assurer le bien-être de votre enfant et de mettre en place des conditions favorables à sa participation, nous vous invitons à communiquer avec nous si :

- Votre enfant bénéficie d'un suivi ou de mesures de soutien à l'école
- Votre enfant a un diagnostic, un état de santé ou des besoins particuliers qu'il est important de porter à l'attention de l'équipe du camp
- Vous savez que votre enfant peut avoir besoin, à certains moments, d'un encadrement plus soutenu ou d'interventions supplémentaires

Rôle de l'accompagnateur(trice)

- Favoriser l'intégration et l'inclusion de l'enfant au camp de jour
- Intervenir lors de situations pouvant survenir et soutenir l'enfant dans son comportement et ses interactions
- Soutenir les animateurs dans l'encadrement du groupe

- Adapter, au besoin, les activités et le déroulement de la journée selon les capacités de l'enfant
- Assurer la sécurité et l'intégrité des enfants en tout temps
- Etc.

L'accompagnateur(trice) est habituellement un(e) étudiant(e) en éducation spécialisée ou dans un domaine connexe. De plus, il ou elle a également complété une formation en accompagnement spécialisé reconnue par Zone Loisir Montérégie.

Critères d'admissibilité au Programme d'accompagnement

- Enfants âgés entre 6 ans (1^{re} année en septembre) et 12 ans (secondaire 1 en septembre) qui présentent une des caractéristiques mentionnées sous la section « pour qui s'adresse ce programme »
- Avoir complété l'inscription régulière au programme camp de jour
- Avoir complété la « Fiche d'évaluation des besoins pour le programme d'accompagnement » au plus tard le 14 mai de l'année en cours

Fonctionnement lors du dépôt d'une demande d'accompagnement

1. Dépôt de la demande

Le parent ou tuteur soumet une demande d'accompagnement afin de réserver les services d'un(e) accompagnateur(trice) pour favoriser l'intégration de l'enfant au camp de jour.

2. Inscription au camp de jour

Le parent ou tuteur procède ensuite à l'inscription régulière de l'enfant au camp de jour.

3. Transmission du formulaire d'évaluation des besoins

Une fois l'inscription complétée, le parent ou tuteur remplit le *formulaire d'évaluation des besoins* et le transmet à loisirs@bromont.com.

Le formulaire est disponible ici [Camps de jour | Ville de Bromont](#), dans la section *Programme d'accompagnement*.

Date limite de transmission : 14 mai.

4. Analyse de la demande

Les responsables des camps de jour procèdent à l'évaluation de la demande et des besoins identifiés.

5. Rencontre de suivi

À la suite de l'analyse, une rencontre ou une discussion est organisée avec les parents ou tuteurs afin de préciser les besoins et de convenir des modalités d'accompagnement, le cas échéant.

Modalités

- La demande doit être complétée et acheminée au loisirs@bromont.com au plus tard le 14 mai de l'année en cours;

- L'environnement physique du camp de jour au Domaine naturel du lac Gale peut présenter certains défis pour les personnes vivant avec un handicap : site boisé, sentiers en forêt, absence de lieux intérieurs isolés du bruit, distance entre les plateaux de jeu, etc. Bien que nous tentions de répondre aux besoins, les accommodements possibles arrivent à leur limite lorsqu'ils constituent une contrainte excessive de la part du participant pour le personnel et les ressources allouées au programme;
- Advenant un nombre de demandes d'accompagnement plus élevé que le nombre d'accompagnateurs disponibles, la Ville de Bromont pourrait contingenter le nombre de participants ou le temps de fréquentation des participants;
- L'admission d'un enfant au Programme d'accompagnement est pour la durée estivale des camps. Une nouvelle demande doit être formulée à chaque année.

